

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Mylène Foisy

<https://www.cadre21.org/membres/97835305c8e8620ca668fc9b>

Date d'obtention : 2020-11-06 03:15:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Outil simple et efficace pour évaluer une situation de sexting et prendre les bonnes décisions pour la suite (quand impliquer le corps policier, etc). Permet la collaboration avec le corps policier et la justice.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Offre des balises quand à l'intervention (questions à poser, quoi faire avec le matériel/technologie, communication avec le corps policier, avec les parents) lors des situations de sexting.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Évaluer la nature des images (sans les consulter évidemment), la portée du partage, les intentions de l'instigateur (acte impulsif ou malveillant).